



Résolution numéro E-2025-02-#04

Règlement 1 et 1E (2025) – Établissant le jour, l'heure et l'endroit des séances du Conseil des commissaires et du Comité exécutif pour l'année scolaire 2025-2026 (consultation)

ATTENDU QUE, en vertu des articles 162 et 182 de la Loi sur l'instruction publique, des projets de règlement 1 et 1E (2025) établissant le jour, l'heure et l'endroit des séances du Conseil des commissaires et du Comité exécutif pour l'année scolaire 2025-2026 ont été élaborés; et

ATTENDU QUE conformément à l'article 392 de la Loi sur l'instruction publique, ce projet doit être transmis aux conseils d'établissement ainsi qu'au comité de parents, et qu'un avis public doit être donné; et

ATTENDU QUE la commission scolaire souhaite également recevoir des commentaires supplémentaires de ses partenaires consultatifs, dont le Comité central des élèves :

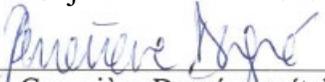
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le commissaire parent E. Olsthoorn ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le projet de règlement 1 (2025) – Règlement établissant le jour, l'heure et l'endroit des séances ordinaires du Conseil des commissaires et le projet de règlement 1E (2025) – Règlement établissant le jour, l'heure et l'endroit des séances ordinaires du Comité exécutif soient distribués aux partenaires consultatifs durant la semaine du 17 février 2025, les réponses devant être retournées au Secrétariat général au plus tard le 7 avril 2025, et qu'un avis public soit donné; et

QUE lesdits règlements soient soumis pour adoption à la séance ordinaire du Conseil des commissaires qui aura lieu le 28 avril 2025.

Je certifie que le présent document est tiré du procès-verbal de la séance du Comité exécutif de la Commission scolaire Lester-B.-Pearson tenue le 17 février 2025 et le texte ci-dessus doit être ratifié par l'approbation du procès-verbal de cette réunion lors de la prochaine réunion du Comité exécutif qui se tiendra le 17 mars 2025.

Ce 18^e jour de février 2025.



M^{me} Geneviève Dugré, secrétaire générale